

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** 1814

**Artikel:** Où en est la restructuration d'UBS? : Cela doit être la question essentielle pour les pouvoirs publics  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013816>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

les Etats-Unis et l'accord de Schengen (DP 1770) – immunisent encore les clients étrangers des banques helvétiques qui pratiquent la soustraction fiscale, mais pas ceux dont les pratiques relèvent de la fraude fiscale. UBS avait un pied aux Etats-Unis et un autre en Suisse, ce qui ne la mettait pas à l'abri d'une procédure entièrement soumise au droit américain, avec des sanctions à la clé. Devant la menace d'une inculpation pour elle-même et son président du conseil d'administration, UBS n'avait en fait guère le choix. Au passage, on voit les risques juridiques, politiques et diplomatiques qu'entraîne actuellement la participation au conseil d'administration de cette banque. Il reste à déterminer si le péril en la demeure invoqué par la Finma pour permettre à UBS de transmettre ces données pouvait être conforme au droit. La tentative désespérée du Tribunal administratif fédéral d'empêcher UBS de remettre les noms à Washington laisse penser que non.

Mais, les règles du jeu – qui relèvent de traités internationaux et donc de

l'accord entre des partenaires – vont changer. Les pays les plus directement concernés par l'évasion fiscale vers la Suisse, la France et l'Allemagne, qui sont également nos principaux partenaires commerciaux, ne vont pas rester les bras ballants très longtemps. Au fur et à mesure que les caisses de Paris et Berlin se vident, l'accord sur la fiscalité de l'épargne se fragilise. Grâce aux montants reversés en vertu de cet accord, nos voisins ont pris conscience de l'ampleur de l'évasion fiscale en Suisse. Sur le plan diplomatique, les gouvernements de François Fillon et d'Angela Merkel ne sont pas les pires interlocuteurs que l'on puisse imaginer. Ce n'est pas Arnaud Montebourg qui est assis à Bercy. Au moins cela laisse-t-il un peu de temps pour trouver une porte de sortie honorable. Mais la Suisse devra forcément lâcher du lest.

Comment le secteur bancaire suisse va-t-il résister? Les défenseurs de la place financière tiennent un double langage: les banques suisses disposeraient d'un savoir-faire technique qui attireraient les investisseurs du monde entier. Dans le même temps, à chaque

coup de canif contre le secret bancaire, on prétend que tous les clients partiront vers des cieux moins regardants. Désormais c'est l'heure de vérité. Elle risque de se situer quelque part au milieu du gué. Les compétences et le savoir-faire existent; ils ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Pour un épargnant annécien, Singapour est quand même loin et incertain en comparaison de Genève. Mais, dans un marché bancaire globalisé, certains se feront la malle – ou plutôt la valise – vers une autre destination. La météo en Suisse est à l'orage pour ceux qui cherchent à dissimuler des revenus; d'autres cieux sont plus cléments, mais pour combien de temps encore?

L'affaire des fonds en déshérence avait obligé les banques à faire de l'ordre dans certaines de leurs pratiques. Les démêlées d'UBS avec la justice américaine auront aussi des vertus. Le secteur financier helvétique doit dès aujourd'hui mettre en avant d'autres qualités que la protection de moins en moins solide de nos coffres-forts contre les autorités fiscales étrangères.

## Où en est la restructuration d'UBS?

*Cela doit être la question essentielle pour les pouvoirs publics*

André Gavillet (17 février 2009)

M. Marcel Rohner, numéro un d'UBS, tenait, en annonçant la semaine dernière les résultats 2008, le rôle du valet fidèle de Madame la Marquise:

Déficit de 20 milliards, mais à part ça....

Retrait par les clients de 226 milliards, mais à part ça...

Licenciements, tout va très bien, tout va très bien.

Et cependant, il faut que l'on nous dise...

Où en est la restructuration de la banque? C'est la question essentielle que l'autorité publique est en droit de poser et l'imposer. Car une banque, telle UBS, ne peut pas à la fois tenir une part importante dans

les affaires nationales de crédit et d'épargne, et opérer dans la gestion de la fortune privée internationale ainsi que dans les affaires de négoce. Les intérêts nationaux détenus par la banque ne peuvent pas être exposés aux aléas des placements, des investissements dans les grandes affaires mondiales. Qu'UBS soit présente sur les marchés internationaux, nul obstacle, à la condition qu'elle ne joue pas, à ce casino, l'argent du ménage. Autrement dit, la structure doit clairement séparer, juridiquement et non pas simplement sur le plan organisationnel, les activités et les risques qui en découlent. Et

si cette claire séparation des risques n'était pas spontanément décidée, la loi sur les banques devrait l'imposer en ces termes: la banque qui détient plus de X pour-cent du crédit national ne peut participer pour plus de X pour-cent aux affaires internationales.

### Concurrence

UBS a annoncé qu'elle allait renforcer sa présence sur le marché suisse, créant des divisions spécifiques pour encadrer cette intervention.

Or, le marché suisse est déjà bien quadrillé par les banques

cantonales, régionales, Migros, Raiffeisen. La présence renforcée d'UBS ne peut que le stimuler. On s'en réjouirait si un des acteurs les plus importants n'avait pas bénéficié du soutien de l'Etat. La concurrence en est faussée. Le Conseil fédéral s'en était montré soucieux, mais à l'égard de Credit Suisse, qui l'avait rassuré. En fait, l'intervention de l'Etat en faveur d'UBS pose tout le problème de la structure des deux grandes banques suisses universelles, celui du marché national et de la concurrence. L'Etat ne peut limiter son action à un sauvetage.

## Zurich abolit l'imposition forfaitaire et jette un beau pavé dans la mare

*Une votation-surprise qui donne aux autorités l'occasion de repenser le système et peut-être d'en tirer vraiment profit*

Yvette Jaggi (18 février 2009)

Zurich, 8 février 2009. Une initiative populaire cantonale, lancée par une petite formation d'extrême-gauche comptant une centaine d'inscrits, obtient en votation populaire l'approbation d'une courte majorité des 409'000 citoyens zurichois qui se sont exprimés (53% de oui dans le canton, 58% dans la ville). Lesquels ont accepté de supprimer l'imposition à forfait de quelque 150 contribuables domiciliés dans le canton de Zurich, pour la plupart sur la *Goldküste*, cette rive du lac où séjournent les privilégiés.

Depuis ce vote-surprise et fortement émotionnel, les interprétations vont bon train.

Tout le monde, à droite comme à gauche, s'interroge, avec délice ou inquiétude, sur l'avenir du système de l'imposition à la dépense, dont bénéficiaient 4150 personnes à fin 2005, pour la plupart de nationalité étrangère ayant un domicile mais pas d'activité rétribuée en Suisse. Au bénéfice d'un arrangement direct avec les autorités fiscales de leur canton de résidence, ces contribuables versent au total environ 400 millions de francs, dont la majeure partie aux cantons et communes «*touristiques*» soit, par ordre décroissant de la part aux recettes fiscales provenant des personnes physiques: Valais (plus de 5%), Grisons (plus de

3%), Vaud, Genève, Tessin et Zoug (tous entre 2 et 3%). Avant Zurich, où la suppression prendra effet en 2010, deux Etats cantonaux ont banni le système de l'imposition à la dépense, Glaris et le Jura, toujours aussi originaux l'un que l'autre par-delà leur 620 ans de différence d'âge confédéral.

Une dizaine de jours après le vote du 8 février, le débat sur le forfait fiscal a permis d'avancer en connaissances, de faire la part du symbolique et d'esquisser des solutions plus nuancées que la simple prorogation ou suppression du système.